

Procès-verbal N° 64 : Groupe de Travail sur la Pêche Benthiques et Démersaux

7 septembre 2023

 [Conseil Régional de La Réunion](#)

1. Introduction. Nature de la réunion

Le groupe de travail sur la Pêche Benthiques et Démersaux du Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CCRUP) s'est réuni en format hybride, dans l'hémicycle du Conseil régional de La Réunion, avec une interprétation simultanée en portugais, français et espagnol, le sept (7) septembre deux mille vingt-trois (2023), à neuf heures (heure locale).

2. Mot de bienvenue du président du groupe de travail

M. Nicolas Blanc (*Sciaena* et vice-président de ce groupe de travail) a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants et a ouvert la réunion en indiquant que le président du groupe de travail, M. Juan Verdú (*Federación Provincial de Cofradía de Pescadores de Las Palmas*), ne pourrait être présent.

3. Informations administratives et adoption de l'ordre du jour

Mme. Secrétaire Générale du CCRUP a indiqué que le procès-verbal de la dernière réunion du groupe de travail, du vingt-deux mars deux mille vingt-trois, avait été approuvé par consensus et par écrit le vingt-deux juin deux mille vingt-trois et que l'ordre du jour de la présente réunion avait été adopté par consensus et par écrit le trente et un août deux mille vingt-trois. Elle a ajouté que la réunion serait enregistrée aux fins de la rédaction de son procès-verbal.

4. Présentation de l' « Étude des écosystèmes marins vulnérables et des zones de pêche en eaux profondes dans les RUP » : Conseil international pour l'exploration de la mer – M. Rui Catarino

M. Rui Catarino (Conseil international pour l'Exploration de la Mer – ICES) a salué l'ensemble des participants et les a remerciés de leur invitation. Il a expliqué que sa présentation sur l'« Étude des

écosystèmes marins vulnérables et des zones de pêche en eaux profondes dans les régions ultrapériphériques (RUP) » était le résultat d'une demande extraordinaire de la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche (DG MARE) au ICES, à la suite de la recommandation n° 30 du CCRUP « Études possibles sur les écosystèmes marins vulnérables dans toutes les régions ultrapériphériques ». La DG MARE a demandé au ICES d'établir une liste des zones où des écosystèmes marins vulnérables (VME) sont présents ou susceptibles d'être présents dans les zones de pêche en eaux profondes des RUP. Dans ce cadre, et en raison de la complexité de cette demande, le plan d'action a subi de multiples modifications jusqu'au résultat actuel. L'une des principales difficultés rencontrées pour démarrer l'étude a été la quantité de législations existantes, y compris les accords internationaux visant à atteindre les objectifs de conservation. M. Catarino a cité l'exemple de la mise en œuvre de 30 % d'Aires marines protégées (AMP), conformément à la Stratégie pour la biodiversité à l'horizon 2030.

M. Rui Catarino a expliqué que le plan d'action actuel pour l'étude sur les VME était basé sur les points suivants : l'établissement d'un réseau de scientifiques locaux dans les 9 RUP ; la création de synergies avec les acteurs locaux pour identifier un noyau d'experts locaux susceptibles de mener à bien les tâches inhérentes au plan d'action ; la révision des méthodes précédemment utilisées pour l'identification des VME et la manière dont les directives de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont été interprétées et mises en œuvre dans différentes zones ; la révision des méthodes utilisées au niveau mondial et la manière dont elles complètent la formule actuellement utilisée par le ICES dans l'Atlantique Nord-Est ; la cartographie des connaissances scientifiques actuelles ; la mise en œuvre d'une approche participative pour identifier et cartographier les connaissances des différentes parties prenantes ; et l'organisation d'un atelier de travail à partir duquel un rapport sera rédigé en compilant toutes les informations collectées. Concernant le calendrier de l'étude, il a précisé que la publication de l'avis technique était prévue pour juillet 2024.

M. Rui Catarino a expliqué qu'il y avait actuellement peu de [données sur les VME sur le portail du ICES](#) et que parmi toutes les RUP, seules les Açores avaient quelques VME identifiés. Il a déclaré qu'en raison des conditions géographiques, il était impossible de se rendre dans les RUP pour collecter des données. La solution consiste donc à remplir des enquêtes, en s'assurant que toutes les informations sont utilisées. Pour cela, la participation des membres du CCRUP est essentielle pour que les questionnaires soient remplis par des personnes qui connaissent bien leur région.

M. Rui Catarino a partagé avec les participants plusieurs avis du ICES sur les VME, réalisés dans les eaux de l'Union européenne continentale, en affirmant que cette étude serait importante pour

l'identification des VME dans toutes les eaux européennes, y compris celles des RUP.

Il a souligné que l'avenir des prochaines générations dépendait de la bonne gestion de la mer et de ses ressources et a déclaré que plusieurs scientifiques de renom seraient impliqués dans l'étude des VME dans les RUP, notamment des organisations telles que la FAO, le Centre des sciences de l'environnement, de la pêche et de l'aquaculture (CEFAS), l'Institut français de recherche pour l'exploration de la mer (IFREMER) et l'Agence des pêches et des océans du Canada (DFO).

5. Questions et Réponses

M. Sebastian Valanko (ICES) a insisté sur la participation active des parties prenantes aux questionnaires et surtout aux réunions et aux ateliers de travail. Il a demandé qu'un courrier électronique soit envoyé par le CCRUP pour demander aux membres d'indiquer les scientifiques locaux susceptibles de collaborer à l'étude sur les VME dans les RUP. Il a également indiqué qu'il pourrait envoyer la présentation du ICES si les membres le souhaitent.

M. Nicolas Blanc a remercié le ICES pour cette présentation et s'est félicité que les recommandations du CCRUP, notamment celles du groupe de travail sur la pêche d'espèces démersales et benthiques, aient des effets concrets et positifs. Il a souhaité que le CCRUP poursuive cette collaboration fructueuse avec le ICES.

M. José Basílio (*Federación Nacional de Cofradia de Pescadores*) a indiqué qu'il vivait en Galice, dans une communauté proche du port de pêche de Burela, et que, conformément à l'un des avis du ICES sur les VME, la Commission européenne (CE) avait recommandé l'interdiction de la pêche de fond dans diverses zones du port de pêche. Il a expliqué qu'environ 87 VME avaient été identifiés entre 400 et 800 mètres de profondeur dans le port de pêche et que la majorité de la flotte locale était constituée de palangriers de fond. Cette interdiction a eu un impact important sur les captures locales et par conséquent sur les revenus des pêcheurs (de l'ordre de 5 millions d'euros). En ce qui concerne la pêche de fond, la palangre de fond est l'un des engins de pêche ayant le moins d'impact sur l'environnement, contrairement au chalutage, par exemple. Il a exprimé son inquiétude au sujet des interprétations futures par la CE de l'avis du ICES sur les VME dans les RUP.

M. Rui Catarino a indiqué que le ICES était très rigoureux dans ses avis et qu'avant qu'un avis ne soit publié, il faisait l'objet de nombreuses révisions, pour s'assurer de sa qualité. Il a expliqué que l'interprétation et les décisions prises sur la base des avis du ICES relevaient toujours de la responsabilité

de la CE ou des États membres et a précisé que Mme Charlina Vitcheva (directrice générale des Affaires maritimes et de la pêche de la CE) était la personne la plus indiquée pour répondre à l'inquiétude exprimée par M. José Basílio.

M. José Basílio a indiqué qu'il ne remettait pas en cause les avis du ICES, mais plutôt l'interprétation et les décisions qui pouvaient être prises sur la base de ces avis, et il a remercié les chercheurs du ICES pour leur travail et leurs efforts.

M. Jorge Gonçalves (*Associação de Produtores de Espécies Demersais dos Açores*) a déclaré que les Açores étaient en train de mettre en œuvre 30 % d'AMP, où environ 15 % de ces aires seraient strictement protégées. Il a indiqué que le gouvernement régional des Açores avait décidé d'anticiper la mise en œuvre de 30 % des AMP à 2023, plutôt qu'à 2030, et a déclaré que leur mise en place devrait être un processus plus lent et plus consensuel. Il a ajouté qu'une consultation publique était en cours sur les aires marines éloignées de la côte (*offshore*) des Açores. Il a interrogé les autres membres sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des AMP dans leurs RUP.

M. David Pavón (*Federación Regional de Cofradía de Pescadores de Canarias*) a indiqué que les AMP devaient être créées de façon logique et durable, en collaboration avec les parties prenantes, sous peine de causer des dommages irréparables au secteur de la pêche. Il a déclaré que les thons (*Thunnus spp.*) étaient des espèces hautement migratoires et que la création d'AMP dédiées à ces espèces n'avait aucun sens.

Mme Lisandra Sousa (*Coopescamadeira*) a déclaré que dans le cas de Madère, le secteur de la pêche n'avait pas été consulté lorsque les îles Selvagens avaient été considérées comme des AMP. Elle a précisé que le secteur de la pêche avait tenté de contacter le gouvernement local afin de renverser la situation, mais que la décision n'avait pas pu être modifiée, car le Prince de Monaco et le *National Geographic* avaient déjà été informés et avaient manifesté leur soutien à la décision du gouvernement. Elle a estimé que, comme l'a mentionné le ICES, les parties intéressées devraient être entendues avant toute prise de décision.

M. Gualberto Rita (*Federação das Pescas dos Açores*) a rappelé qu'il y a environ cinq ans, l'ex-ministre portugaise de la mer, Mme Ana Paula Vitorino, avait déclaré que le gouvernement national souhaitait augmenter le nombre d'AMP dans les Açores de 8 à 15 %, mais que l'actuel gouvernement régional des Açores (GRA) avait pour objectif de mettre en place 30 % d'aires marines protégées. Il s'est demandé s'il s'agissait d'objectifs politiques ou de durabilité. Il a fait l'éloge du plan d'action du ICES concernant les études sur les VME dans les RUP, car il implique la participation de scientifiques

locaux et des synergies avec les parties prenantes locales. M. Gualberto Rita a indiqué que la mise en œuvre des AMP aux Açores devrait se fonder sur le même plan d'action et que le secteur de la pêche était favorable aux AMP, à condition qu'elles soient correctement mises en œuvre et efficaces en matière de durabilité des ressources marines. Il a également déclaré que le secteur souhaitait que des scientifiques locaux du département de l'océanographie et de la pêche (conscients de l'importance socio-économique du secteur de la pêche aux Açores) participent au processus de mise en œuvre des aires marines protégées, plutôt que des instituts non locaux.

M. Charif Abdallah (Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte) a indiqué qu'il existait plusieurs AMP à Mayotte, telles que la Zéele et les Glorieuses, mais que seuls les pêcheurs professionnels locaux étaient sanctionnés lorsqu'ils pêchaient dans ces zones. Il a déclaré que le poisson pêché dans les AMP était commercialisé et que le contrôle de la pêche ne devait pas se faire uniquement en mer, mais aussi dans les établissements de restauration. Il a ajouté que lors de la mise en œuvre des AMP à Mayotte, les parties intéressées n'avaient pas été consultées.

M. Jorge Gonçalves a souligné l'importance du travail réalisé par le ICES et le fait que toutes les parties prenantes, y compris les scientifiques locaux, auraient dû être consultées au sujet du processus de mise en œuvre des AMP. Il a ajouté que le secteur de la pêche devrait être restructuré, car il n'est pas possible de réduire les zones de pêche par le biais des AMP sans réduire la flotte locale. Il a suggéré que le CCRUP élabore une recommandation sur la nécessité d'allouer des fonds à la restructuration du secteur de la pêche, de la production à la commercialisation.

M. Pedro Melo (*Associação dos Comerciantes do Pescado dos Açores*) a approuvé les interventions de M. Jorge Gonçalves et M. Gualberto Rita et a déclaré que tous les impacts sur le secteur de la pêche se répercutaient également sur le commerce et l'industrie manufacturière de la région. Selon lui, le secteur de la pêche n'est pas suffisamment entendu au sujet de la mise en œuvre des AMP et il a suggéré que les autres RUP insistent auprès de leurs décideurs politiques pour que toutes les parties prenantes, y compris le secteur de la pêche et la communauté scientifique locale, soient impliquées dans les processus de mise en œuvre des AMP.

M. Sebastian Valanko a déclaré qu'un véritable dialogue entre toutes les parties concernées était indispensable, car ce n'est qu'à cette condition qu'il sera possible d'obtenir des données et, par conséquent, de rédiger un bon avis technique.

M. Nicolas Blanc a appelé les membres présents à participer activement à l'étude sur les VME des RUP, y compris en fournissant des contacts d'experts locaux, afin qu'elle soit plus représentative

de toutes les régions.

M. José Basílio a indiqué que l'un des objectifs de l'VME dans la zone du port de pêche de Burela était de protéger les espèces à croissance lente et s'est demandé si l'interdiction des engins de pêche de fond était une décision tardive ou si les pêcheurs n'avaient pas vraiment eu beaucoup d'impact au fil des ans sur la conservation de ces espèces.

M. Sebastian Valanko a expliqué qu'il existait des données scientifiques sur l'existence de zones de coraux à croissance lente et que la pêche de fond avait un impact sur ces zones. Il serait nécessaire de surveiller ces espèces tous les ans à l'aide de caméras sous-marines.

Madame la Secrétaire générale a indiqué que le secrétariat avait été informé, par l'intermédiaire du biologiste de la *Federação das Pescas dos Açores*, de l'étude intitulée « *Évaluation de l'effet de débordement des aires marines protégées sur les zones de pêche adjacentes : Régions ultrapériphériques* », du MRAG. Le secrétariat a demandé que le délai de l'étude soit prolongé afin que les membres du CCRUP puissent être consultés et a demandé aux membres de participer en répondant au questionnaire envoyé. En 2021, le CCRUP a promu la réalisation de deux travaux dans le cadre d'un programme régional de stages, dont un sur les aires marines protégées dans les RUP. Madame la Secrétaire générale a également indiqué que les Açores comptaient environ 26 % d'aires marines protégées et que les zones du réseau Natura 2000 n'étaient pas prises en compte dans l'objectif de 30 % d'aires marines protégées. Elle a expliqué que le CCRUP avait recommandé de normaliser les désignations des aires marines protégées en Europe, étant donné qu'il existe environ 22 désignations différentes pour ces zones.

Mme Ursula Krampe (Commission européenne – Unité C1) a suggéré que les membres du CCRUP assiste à une prochaine réunion avec la DGMARE sur l'avis du Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) relatif aux écosystèmes marins vulnérables (VME), en informant la Commission européenne de la possible révision de la liste des zones VME.

M. Nicolas Blanc a remercié Mme Ursula Krampe pour sa participation et a rappelé que les membres devaient s'inscrire avant le 11 septembre pour assister à la réunion susmentionnée.

6. Discussion entre les membres sur une éventuelle recommandation relative aux impacts environnementaux des pesticides dans les RUP françaises

Mme Anaïs Mourtada (Comité National de Pêches Maritimes et Élevages Marins) a indiqué que les pesticides tels que le chlordécone avaient un impact important sur l'état de conservation des stocks dans les RUP françaises. Elle a expliqué que le chlordécone était un pesticide utilisé dans les bananeraies en Martinique et en Guadeloupe, qui a entraîné une contamination des sols et de l'eau dans les zones de culture. Ce pesticide est une molécule peu biodégradable, toxique pour l'homme, dont l'utilisation a été interdite en métropole en 1990 et en Guadeloupe en 1993. Depuis 2018, il existe un plan national français pour connaître les impacts causés par le chlordécone, mais il n'a pas été facile de le mettre en pratique, car l'État membre français ne reconnaît pas pleinement sa responsabilité dans la lutte contre la pollution par le chlordécone.

Mme Anaïs Mourtada a indiqué qu'à la pollution par le chlordécone s'ajoutait le problème de la prolifération des sargasses, qui contribue également à augmenter le niveau de toxines dans les zones côtières. Ce phénomène provoque des problèmes environnementaux, socio-économiques et de santé, en raison du dégagement de gaz nocifs (sulfure d'hydrogène et ammoniac) résultant de la décomposition de ces algues invasives. La plupart des ports de pêche ont une configuration qui favorise l'accumulation de sargasses, empêchant les bateaux d'en sortir. Les marées empêchent pour leur part de poser ou de remonter les engins de pêche, ce qui endommage les moteurs des bateaux. La prolifération de sargasses modifie également la répartition des ressources halieutiques côtières et pélagiques, ce qui cause un impact direct sur les captures. Par ailleurs, l'utilisation du mercure en Guyane pour des opérations illégales d'orpaillage pose de gros problèmes. Depuis 2016, l'État français a mis en œuvre des réglementations pour empêcher l'utilisation du mercure dans l'orpaillage en Guyane, mais ces activités se sont poursuivies. Les autorités locales rencontrent de nombreuses difficultés dans la lutte contre l'orpaillage illégal.

M. Nicolas Blanc a suggéré que les questions soulevées par Mme Anaïs Mourtada soient utilisées pour une future recommandation du CCRUP.

M. Jorge Gonçalves a indiqué qu'il y avait également une prolifération d'algues invasives (*Rugulopteryx Okamurae*) aux Açores. Ces algues finissent par se dégrader dans les zones côtières, dégaseant des gaz nocifs et suscitant des inquiétudes pour le secteur de la pêche, car elles entraînent une diminution des prises et ont un impact négatif sur le fonctionnement des engins de pêche. Il a suggéré que cette question soit incluse dans la recommandation.

7. Présentation sur « Le secteur du tourisme et son rôle dans la durabilité de la pêche artisanale » : *Sustainable Fisheries Partnership* – Mme Carmen González-Vallés

Mme Carmen González-Vallés (*Sustainable Fisheries Partnership*) a salué l'ensemble des participants et les a remerciés de l'opportunité de participer à la réunion du CCRUP. Elle a commencé par indiquer que le *Sustainable Fisheries Partnership* (SFP) était une organisation non gouvernementale (ONG) à but non lucratif fondée en 2006 et qu'il s'agissait d'une organisation dédiée à la promotion de la conservation des produits de la pêche, de l'aquaculture et d'autres produits de la mer. Elle a expliqué qu'elle travaillait directement avec le secteur de la pêche, y compris les principales marques de supermarchés, afin de les sensibiliser à leur impact environnemental. Plus de 70 employés travaillent virtuellement pour le SFP, dans le monde entier (Amérique du Nord et Latine, Europe et Sud-Est asiatique). Le SFP a été financé par des partenariats/parrainages et des processus de consultation, et a également obtenu des financements sous la forme de subventions, provenant généralement de grandes fondations. Le SFP a atteint ses objectifs grâce à des partenariats avec le secteur privé, des partenariats qui ont été établis à différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement, normalement par l'intermédiaire de grandes marques reconnues.

À cette date, l'un des principaux partenariats du SFP a été conclu avec le secteur hôtelier des Canaries. Les principaux objectifs de ce partenariat sont les suivants : évaluer les produits que la chaîne hôtelière achète auprès des fournisseurs et rechercher des solutions pour atténuer les risques éventuels en matière de durabilité, promouvoir l'achat de produits d'origine locale et vérifier que l'engagement de la chaîne hôtelière en matière de durabilité a établi des objectifs réalistes, tenant compte des réalités des régions et des pays dans lesquels elle opère. L'un des défis du projet était le manque d'informations sur l'état actuel des stocks de poissons aux Canaries et le taux élevé de la pêche non professionnelle.

M. Rúben Faria (*Associação de Pescas de Rabo de Peixe*) a demandé comment ils allaient promouvoir le marché local auprès des restaurants et des hôtels.

M. David Pavón a salué le projet présenté par Mme Carmen González-Vallés et a rappelé que, jusqu'à récemment, le poisson acheté par les grands hôtels des Canaries n'était pas local, le poisson local n'étant consommé que dans de petits restaurants. Il a demandé quelle chaîne hôtelière participait au projet et a ajouté qu'il existait plusieurs campagnes de sensibilisation à la nécessité d'acheter du poisson local, y compris des campagnes organisées par le gouvernement régional pour récompenser monétairement les restaurants et les hôtels pour l'achat de produits locaux. Il a également demandé quelles autres mesures existaient pour promouvoir l'achat de poisson et de produits locaux.

M. Nicolas Blanc a indiqué que Sciaena, en tant qu'ONG, avait l'intention de créer un projet (au Portugal) similaire à celui présenté par Mme Carmen González-Vallés. Toutefois, l'un des problèmes rencontrés est le fait que le secteur hôtelier a besoin d'acheter une quantité constante de poisson tout au long de l'année, et que la pêche artisanale a du mal à répondre aux besoins de l'hôtellerie, car elle ne peut pas toujours fournir la même quantité, la même espèce et la même taille de poisson. Il a demandé si le SFP avait été confronté au même problème et, dans l'affirmative, comment le SFP l'avait résolu.

Mme Carmen González-Valles a indiqué qu'elle préférerait ne pas mentionner le nom de l'hôtel afin d'éviter tout conflit d'intérêts, mais que des réunions seraient bientôt organisées entre l'hôtel et les parties intéressées et qu'elle enverrait une invitation à y participer à Madame la Secrétaire générale pour qu'elle la transmette aux membres. Elle a indiqué que l'unité hôtelière des Canaries avait pris plusieurs engagements en matière de durabilité et qu'il ne lui était pas possible d'atteindre ces objectifs en important du poisson certifié « durable », cet objectif ne pouvant être atteint qu'en achetant du poisson local provenant de la pêche artisanale. La pression du marché - en termes de durabilité - a été l'un des moyens de convaincre l'unité hôtelière des Canaries de consommer des produits locaux. Elle a expliqué que l'une des décisions de l'hôtel avait été de conserver certains produits sur sa carte (qui devaient être importés) et, d'autre part, de proposer une large offre de poissons locaux (capturé au moyen de la pêche artisanale locale). Elle a expliqué que, souvent, le secteur privé servait d'inspiration au secteur public et que, grâce à ce projet, le secteur public prendrait conscience du manque de données scientifiques, par exemple.

M. David Pavón a déclaré que les touristes exigeaient désormais une expérience locale et voulaient pour cela découvrir la gastronomie locale. Les restaurants et les hôtels reconnaissent qu'ils ne parviennent pas à répondre à cette demande des touristes, mais ils ont besoin de fournisseurs fixes qui fournissent du poisson local, de façon régulière et tout au long de l'année. Il est nécessaire de mettre en place un système centralisé de vente de poisson où les hôtels et les restaurants peuvent acheter leur poisson.

Mme Carmen Gonzalez-Valles a expliqué que la chaîne hôtelière des Canaries travaillait directement avec une fédération de pêcheurs de l'île des Canaries pour garantir l'achat de poisson local et qu'elle souhaitait que, au cours du projet, le menu de l'hôtel comprenne davantage de produits locaux. Ce projet pilote est important pour soutenir l'économie locale, améliorer les politiques régionales et valoriser le poisson local.

M. José Basílio a déclaré qu'il fallait reconnaître que les pêcheurs artisanaux n'étaient pas une

usine et qu'ils ne pouvaient pas travailler tous les jours, dépendant des conditions de la mer. Il a indiqué que depuis environ quatre ans, sa fédération travaillait avec le gouvernement régional pour sensibiliser la population à l'augmentation de la consommation de poisson frais et local. Les pêcheurs locaux jouent également un rôle important dans la promotion du poisson qu'ils capturent.

M. Nicolas Blanc a remercié la présentation effectuée et a déclaré qu'il était important d'encourager la consommation de poissons frais, variés et locaux et que des projets comme celui présenté avaient un rôle crucial à jouer dans l'évolution des mentalités des touristes et de la population locale.

8. Débat et approbation du plan de travail du groupe de travail sur les espèces pélagiques pour 2023/24

M. Nicolas Blanc a demandé que le plan de travail soit partagé et que l'on procède à un vote à ce sujet. En l'absence de commentaires ou de votes contre, le plan de travail pour 2023/24 a été approuvé par consensus.

9. Autres questions

Madame la Secrétaire générale a indiqué qu'il existait une proposition de créer deux groupes de discussion pour l'année prochaine, l'un sur le concept de flotte artisanale des RUP et l'autre sur l'aménagement de l'espace maritime, et a demandé si les membres de ce groupe de travail approuvaient leur création.

M. Pavón a déclaré que les deux groupes de discussion abordaient des sujets importants pour les RUP et qu'il approuvait leur création.

En l'absence d'autres interventions ou demandes de prise de parole, M. Nicolas Blanc a clos la réunion.

Conclusions/Recommandations

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités.